



Conseil Communal
de Gimel

Le 27 juin 2014

**Municipalité de la Commune de
1188 Gimel**

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal, séance du 26 juin 2014

Présidence : M. Stéphane Pichon, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU le préavis municipal n° 06-2013 « Réorganisation de la déchèterie et transformation du hangar existant » et son amendement

OUI le rapport de la commission chargée de cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réorganisation de la déchèterie tels que modifiés ci-dessus et la transformation du hangar existant après adoption par le Conseil d'Etat du PPA Au Croset et la mise à l'enquête publique ;
- b) d'allouer un crédit de Fr. 798'800.- (montant arrondi) pour exécuter ces travaux, soit de Fr. 648'723.- pour la réorganisation de la déchèterie et de Fr. 150'000.- pour la transformation du hangar existant ;
- c) de financer ce crédit par un emprunt de Fr. 798'800.- aux meilleures conditions actuelles du marché ;
- d) d'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e) de prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires pour la déchèterie de Fr. 35'270.45 et de Fr. 8'275.00 pour le hangar voirie, soit un montant total estimé à Fr. 43'545.45

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2014.

Le Président
Stéphane Pichon



Le secrétaire
François Marti